

© Getty

Stratégie pour la réduction des menaces biologiques

Renforcer la sécurité biologique mondiale



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

Réduction des menaces biologiques

Référence exigée : Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) (2024). – *Stratégie pour la réduction des menaces biologiques*. Paris, 15 pp., <https://doi.org/10.20506/woah.3451>. Licence : CC BY-SA 3.0 IGO.

Les désignations employées ainsi que la présentation des éléments de la présente publication ne reflètent aucune prise de position de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) quant au statut juridique ou de développement de quelque pays, territoire, ville ou région que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières. La mention d'entreprises spécifiques ou de produits manufacturés, qu'ils aient ou non fait l'objet d'un brevet, n'implique pas qu'ils aient été validés ou recommandés par l'OMSA de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.

La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation de ces éléments incombe au lecteur et l'OMSA ne peut, en aucune façon, être tenue responsable des dommages pouvant résulter de cette interprétation ou utilisation. Les opinions exprimées dans ce document d'information sont celles du ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les avis ni la politique de l'OMSA.

© OMSA, 2024. Première édition révisée



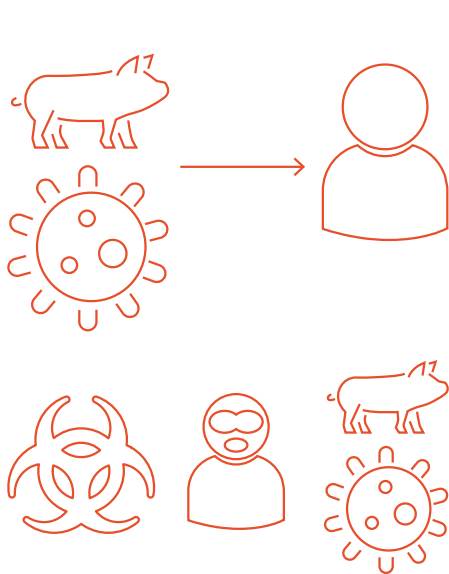
Certains droits réservés. Ce travail est mis à disposition dans le cadre de la licence Creative Commons Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (Partage dans les mêmes conditions [CC BY-SA 3.0 IGO]; <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/legalcode>). Aux termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, partagée et adaptée pour autant qu'elle soit correctement citée. Dans les utilisations de cette œuvre, rien ne doit laisser penser que l'OMSA soutient une organisation, un produit ou une prestation donnés. L'utilisation du logo de l'OMSA n'est pas autorisée. Si cette œuvre est adaptée, l'adaptation devra faire l'objet d'une licence similaire ou équivalente à la licence Creative Commons. Si une traduction de cette œuvre est réalisée, l'avertissement suivant devra figurer dans la traduction, avec la référence requise : « La présente traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). L'OMSA n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. Seule l'édition originale en anglais fait foi. »

Les différends venant à se produire dans le cadre de cette licence et qui ne peuvent être réglés à l'amiable devront être résolus par le biais d'une médiation et d'un arbitrage, comme décrit à l'article 8 de cette licence, sauf indication contraire. Les règles de médiation applicables sont celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<https://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules/index.html>) et tout arbitrage se fera conformément aux Règlements d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Éléments attribués à une tierce partie. Il appartient aux utilisateurs souhaitant réutiliser les éléments de cette œuvre attribués à une tierce partie, tels que tableaux, figures ou images, de déterminer si une autorisation est nécessaire pour cette réutilisation et d'obtenir l'autorisation requise auprès du détenteur des droits d'auteur. Les risques de plaintes résultant de l'atteinte aux droits d'auteur attachés à tout élément constitutif de cette œuvre appartenant à une tierce partie seront intégralement supportés par l'utilisateur.

Ventes, droits et octrois de licences. Les documents d'information de l'OMSA sont disponibles sur le site web de l'OMSA (www.woah.org) et peuvent être achetés sur <https://www.woah.org/fr/ebookshop/>.

Contexte



Au moins **75%** of des agents pathogènes des maladies infectieuses humaines émergentes (notamment Ébola, le VIH et la grippe) sont d'origine animale

80% des agents qui ont un potentiel d'utilisation bioterroriste sont des agents zoonotiques



La santé humaine et la santé animale sont étroitement liées

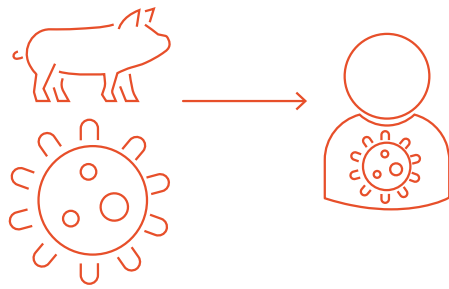
L'émergence des maladies est un phénomène complexe. La présence d'agents pathogènes infectieux et de toxines dans les populations animales et les produits d'origine animale constitue une menace considérable et permanente pour la santé animale, l'économie, la biodiversité, la sécurité de l'approvisionnement alimentaire (céréales et bétail), la sécurité sanitaire des aliments et la santé publique.

En raison d'un nombre croissant d'animaux et de produits d'origine animale parcourant des distances toujours plus grandes dans des délais de plus en plus courts, et de la concentration accrue de la production alimentaire aux mains d'un nombre restreint de pays et d'entreprises productrices, le monde devient de

plus en plus vulnérable aux conséquences néfastes potentielles des maladies animales.

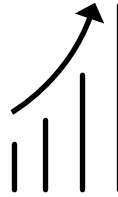
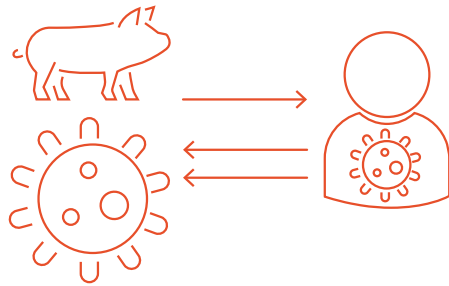
Les maladies animales endémiques sont un fardeau quotidien tant pour la santé que l'agriculture de certains des pays parmi les plus pauvres du monde, entravant le développement économique et social et limitant la disponibilité des denrées alimentaires. Ces mêmes maladies, lorsqu'elles sont introduites dans les pays développés, qui les ont en grande part éradiquées, prolifèrent rapidement, ce qui a de graves conséquences sur la production animale, le commerce, ainsi que la disponibilité et le prix des denrées alimentaires sur les marchés intérieur et international.

Les maladies infectieuses émergentes, y compris celles dont l'évolution leur permet d'échapper aux moyens de contrôle existants (vaccins et agents an-



60%

des maladies infectieuses
humaines existantes sont
zoonotiques



En outre, de plus en plus d'éléments tendent à montrer que les maladies infectieuses se transmettent aussi des humains aux animaux (cas de zoonoses inversées)

timicrobiens), posent un risque sanitaire accru. Les mécanismes d'émergence des maladies sont complexes et souvent très mal compris, mais il est vraisemblable qu'avec l'augmentation des déplacements des hommes et des animaux de par le monde et les conséquences des comportements humains sur l'environnement, la tendance à l'apparition de nouvelles maladies ne pourra que se poursuivre.

Le risque de dissémination accidentelle ou délibérée d'agents pathogènes

Toutes les voies potentielles doivent être examinées. Outre les risques posés par les foyers naturels de maladie, le risque qu'une maladie se propage au sein des populations humaines ou animales sensibles suite à la dissémination délibérée ou accidentelle d'un agent infectieux ou d'une toxine est bien réel. Ces menaces biologiques¹ « non naturelles » comportent des risques spécifiques, dans la mesure où les agents pathogènes peuvent avoir été modifiés ou dispersés dans l'intention délibérée d'accroître leur nocivité. Si la probabilité d'une dissémination intentionnelle ou accidentelle

demeure relativement faible, son impact, en revanche, comporte une dimension potentielle de catastrophe nationale voire mondiale.

Du fait de leur impact élevé, de leur coût modique, de leur facilité d'acquisition et de propagation et des possibilités de leur faire traverser clandestinement les frontières, les agents pathogènes d'origine animale peuvent servir d'armes biologiques ou être utilisés à des fins de biocriminalité ou de bioterrorisme. La révolution biotechnologique a augmenté les possibilités techniques de modifier ces agents pathogènes (et d'accroître leur disponibilité), pour un coût de plus en plus faible. La grande majorité des agents pathogènes utilisés afin de développer des armes biologiques sont d'origine animale; les maladies qu'ils provoquent sont toutes officiellement listées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) (www.oie.int/maladies-listees).

Les animaux jouent un rôle important de biocapteurs capables de détecter les disséminations accidentelles ou délibérées d'agents infectieux et de toxines ainsi que les maladies émergentes. Les systèmes de surveillance sanitaire et de renseignement actuellement mis en place pour détecter en continu les nouveaux foyers naturels chez les animaux, dans les pays et aux frontières, sont également à même de détecter les émissions délibérées ou accidentelles.

1- Le terme de menace biologique utilisé dans ce document se réfère à la dissémination accidentelle ou délibérée d'un agent pathogène ou d'une toxine au sein de populations sensibles.

Des systèmes de santé forts et coordonnés sont nécessaires

La réaction face à un foyer est la même, qu'il s'agisse d'infections naturelles ou d'une dissémination délibérée ou accidentelle. En cas de zoonoses, la mise en place d'une réaction concertée par les secteurs de la santé animale et de la santé publique s'avère essentielle, sachant que les mesures de contrôle sont généralement plus efficaces lorsqu'elles sont axées sur l'élimination ou le contrôle de l'agent pathogène à sa source animale. L'élucidation de l'origine d'un foyer requiert des investigations spécialisées menées à la demande des autorités sanitaires; les Laboratoires vétérinaires sont souvent les premiers à établir cette origine. En cas de suspicion d'une dissémination malveillante, la collaboration avec les forces de l'ordre constitue un aspect important du dispositif de réaction.

Les récents événements (notamment les apparitions de foyers d'Ébola en Afrique de l'Ouest) ont montré qu'en l'absence de systèmes de santé forts et bien gouvernés, une maladie infectieuse peut rapidement se répandre de

manière incontrôlable, avec des conséquences catastrophiques et un risque mondial accru. Il est beaucoup plus avisé et plus viable économiquement de proposer un financement durable des services de santé animale et publique, plutôt que d'avoir à gérer une épidémie rendue incontrôlable en raison d'une détection et d'une réponse insuffisantes au niveau national.

Malheureusement, l'apparition de poches d'instabilité civile est vouée à se poursuivre de par le monde. C'est un facteur d'exacerbation potentielle des risques de maladies infectieuses, dans la mesure où l'instabilité civile a souvent pour conséquence le démantèlement des systèmes sanitaires, ou des groupes malveillants pourraient être tentés d'ajouter des armes biologiques à leur arsenal. Les maladies infectieuses sont également susceptibles de provoquer une instabilité dans la mesure où elles peuvent porter atteinte aux niveaux micro et macroéconomiques ou provoquer le tarissement des sources d'approvisionnement alimentaire, ce qui, dans les deux cas, peut conduire les populations à agir de façon inédite et imprévisible.

Le moyen le plus efficace et durable de se prémunir contre les menaces d'une dissémination délibérée et accidentelle d'agents pathogènes d'origine animale consiste à :

- renforcer les systèmes de surveillance, de détection précoce au niveau des exploitations et de réaction rapide en vigueur,
- et pour les dispositifs de sécurité biologique et de biosûreté soutenir les réseaux scientifiques œuvrant pour le bien commun.

Cette approche présente de nombreux avantages indirects pour la santé animale, l'agriculture, la santé publique, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, le bien-être animal et l'économie.

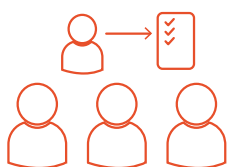


La vision de l'OMSA

Un monde sûr et protégé contre le risque d'émissions accidentelles ou délibérées d'agents pathogènes d'origine animale, y compris d'agents zoonotiques

Dans le cadre de son mandat consistant à améliorer la santé animale, la santé publique vétérinaire et le bien-être animal dans le monde, l'OMSA prend très au sérieux la menace posée par la dissémination accidentelle ou délibérée d'agents pathogènes d'origine animale. La stratégie de l'OMSA visant à réduire les menaces biologiques, résumée ci-après, est axée sur le renforcement, l'amélioration et l'amplification des relations réciproques entre les systèmes de santé existants.

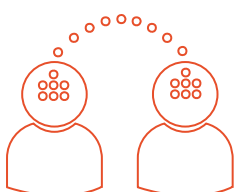
La stratégie de l'OMSA pour la réduction des menaces biologiques comporte 5 axes principaux



1

Le maintien de l'expertise scientifique et l'élaboration de normes et de lignes directrices

Entretenir un réseau mondial d'experts de premier plan et élaborer des normes et des lignes directrices pertinentes et scientifiquement étayées afin d'appuyer les politiques de réduction des menaces biologiques, notamment la détection précoce des catastrophes biologiques et la réponse à leur apporter.



2

Une bonne gouvernance, le renforcement des capacités et la mise en œuvre du concept «une seule santé»

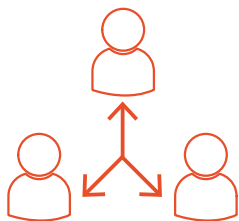
Veiller à ce que les Pays membres de l'OMSA disposent des capacités, de l'expertise, des ressources et des modalités de gouvernance nécessaires au respect et à la mise en œuvre des normes et des lignes directrices intergouvernementales qui réduiront les risques d'une utilisation malveillante d'agents pathogènes d'origine animale ou de leur dissémination accidentelle.



3

L'information sur les maladies au niveau mondial et la mise à jour des méthodes les plus récentes pour la prévention et le contrôle des maladies

Assurer la transparence mondiale sur les maladies animales et la diffusion d'informations fiables actualisées, la vérification ou la validation des rumeurs émanant de sources diverses, et la confirmation des foyers de maladies animales, des maladies émergentes, et des événements épidémiologiques majeurs, zoonoses incluses. Diffuser, auprès de la communauté internationale, les informations sanitaires officiellement validées et les méthodes de contrôle les plus récentes.



4

La coopération internationale et la solidarité entre pays

Nouer le dialogue avec les partenaires et les acteurs internationaux, (telles l'Organisation Mondiale de la Santé OMS et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO), en particulier les principaux décideurs politiques au niveau national (Délégués auprès de l'OMSA, points focaux nationaux et experts des Centres de référence de l'OMSA), fournir une expertise technique et procéder chaque fois que nécessaire à un renforcement des capacités en organisant ou en participant activement aux réunions, aux discussions, aux missions conduites dans les pays et aux activités de collaboration et de planification, afin de s'assurer de la bonne coordination des efforts déployés au niveau international pour réduire les menaces résultant d'une dissémination accidentelle ou malveillante d'agents pathogènes.



5

La sensibilisation et la communication

Faire en sorte que les mesures de réduction des menaces biologiques demeurent au centre des préoccupations politiques et techniques, qu'elles revêtent un caractère durable et qu'elles s'intègrent dans le cadre des grandes orientations des politiques de santé animale en faisant l'objet d'une communication appropriée auprès des intervenants concernés.

Le sixième plan stratégique de l'OMSA (2016-2020)

Cette stratégie s'inscrit avec cohérence dans le Sixième Plan stratégique de l'OMSA (2016-2020) (adopté en mai 2015 par l'Assemblée générale des Délégués de l'OMSA) et figure dans tous les objectifs de ce plan, à savoir: la communication internationale de la situation mondiale des maladies animales y compris les zoonoses; le développement et la mise en œuvre de normes et de lignes directrices scientifiquement étayées sur la prévention, le contrôle et l'éradication des maladies animales, y compris les zoonoses, et la sécurité des échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale ainsi que l'excellence des laboratoires; la garantie de l'excellence scientifique de l'information et du conseil; le renforcement des capacités des Services vétérinaires nationaux, y compris en matière de surveillance et de réactivité; et le renforcement de l'influence de l'Organisation sur la conception des politiques, la recherche appliquée et la gouvernance de la prévention et du contrôle des maladies.

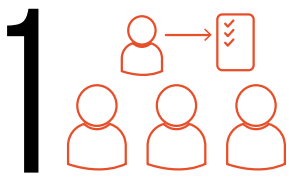
La transparence de la situation sanitaire mondiale

L'amélioration des outils capables de cartographier les situations zoonosaires mondiale, régionales et nationales, zoonoses incluses, est indispensable à la transparence de la situation sanitaire mondiale. Les Pays membres de l'OMSA sont légalement tenus de rendre compte au Siège de l'OMSA d'occurrences chez les animaux des maladies, émergentes, ainsi que celles listées par l'Organisation. Le partage de ces informations sanitaires en temps et en heure permet une réponse internationale rapide et efficace, en empêchant une plus grande propagation. Tous les Pays membres de l'OMSA (180 pays en mai 2015) notifient les événements sanitaires directement en ligne via le Système mondial d'information sanitaire (WAHIS). Une fois validée, l'information est promptement diffusée sur l'interface OMSA WAHID (base de données mondiale d'informations sanitaire). WAHIS et WAHID sont primordiaux dans le renforcement de la surveillance et du contrôle des maladies animales, des zoonoses et des maladies émergentes à l'échelle internationale. Ils doivent se développer et évoluer en permanence afin de répondre aux demandes et aux avancées technologiques.

Pour voir la vidéo de présentation de WAHIS, utilisez le flashcode:



La stratégie de l'OMSA pour la réduction des menaces biologiques comporte 5 axes majeurs

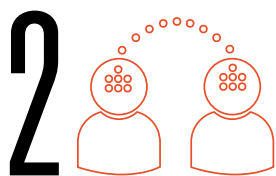


Le maintien de l'expertise scientifique et l'élaboration de normes et de lignes directrices

- a) Mettre en place et pérenniser des réseaux mondiaux d'expertise technique (Groupes ad hoc, points focaux nationaux et Centres de référence de l'OMSA) couvrant entre autres les domaines de la biosécurité, la biosûreté, la bioéthique et la biotechnologie.

Les informations émanant de ces réseaux permettent également de donner l'alerte sur les risques potentiels d'applications technologiques à double usage.

- b) Tenir à jour les normes et les lignes directrices intergouvernementales sur la surveillance et la notification des maladies (pour permettre une détection précoce et une réaction rapide), les méthodes de prévention et de contrôle des maladies appliquées par les Pays membres de l'OMSA, ainsi que sur la production animale, la sécurité sanitaire des aliments, la qualité des services vétérinaires et les établissements d'enseignement vétérinaire.
- c) Collaborer avec les partenaires du secteur de la santé publique (OMS) afin de préparer des orientations communes basées sur une méthodologie du risque en matière de biosécurité et de biosûreté dans les laboratoires et lors du transport des échantillons, sans négliger les risques posés à la santé animale et à l'environnement.
- d) Veiller à la mise à jour des normes et des lignes directrices intergouvernementales sur la biosûreté et la biosécurité dans les laboratoires vétérinaires et les animaleries, et lors des transports d'échantillons. Améliorer la conformité à ces dernières grâce au renforcement des capacités, par exemple par des projets de jumelage.
- e) Veiller à ce que les normes et les lignes directrices soient accessibles à tous les Pays membres de l'OMSA et qu'elles ne compromettent pas la capacité d'expédier rapidement des échantillons de diagnostic aux laboratoires en vue d'une détection rapide des agents pathogènes.



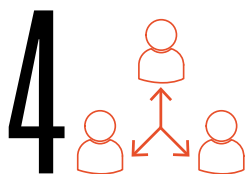
Une bonne gouvernance, le renforcement des capacités et la mise en œuvre du concept «une seule santé»

- a) Encourage la coordination mondiale du renforcement des capacités, en portant une attention particulière à l'amélioration des systèmes de santé et des méthodes de contrôle des maladies, conformément aux Normes intergouvernementales de l'OMSA et au Règlement sanitaire international (RSI) de l'OMS.
- b) Renforcer les capacités de surveillance et de contrôle des maladies animales qui constituent des menaces biologiques potentielles.
- c) Poursuivre le Programme de l'OMSA de jumelage entre laboratoires pour améliorer la conformité des laboratoires avec les Normes intergouvernementales de l'OMSA, y compris en matière de biosécurité et de biosûreté, afin de créer une culture scientifique responsable, d'instaurer de bonnes pratiques de laboratoire et de développer l'expertise scientifique dans les pays en développement.
- d) Étendre le réseau mondial des Centres de Référence de l'OMSA par le biais du mécanisme du jumelage pour aboutir à une distribution plus homogène de l'excellence scientifique de par le monde, tout en tissant des réseaux scientifiques internationaux, en garantissant le contrôle de la qualité et en renforçant les réseaux de surveillance sanitaire.
- e) Soutenir la mise en oeuvre du processus PVS de l'OMSA et du Règlement sanitaire international de l'OMS. Poursuivre les ateliers nationaux conjoints PVS-RSI « Une seule santé » et continuer à développer l'outil d'analyse des écarts PVS de l'OMSA ainsi que le PVS appliqué aux laboratoires vétérinaires afin d'identifier les insuffisances des Services vétérinaires qui risquent de compromettre leur capacité à prévenir les menaces biologiques ou à y faire face. Plaider en faveur d'investissements nationaux ou internationaux visant à remédier à ces insuffisances.
- f) Assurer des activités de formation au moyen d'ateliers nationaux et régionaux, de conférences et de jumelages afin de mieux sensibiliser à l'importance des maladies animales et des menaces biologiques, d'améliorer l'efficacité des mesures mises en oeuvre pour réduire les menaces biologiques, et d'établir et pérenniser les réseaux scientifiques.
- g) Encourager le développement des programmes de jumelage entre établissements d'enseignement vétérinaire pour promouvoir des concepts pertinents de sensibilisation à la réduction des menaces biologiques dans les programmes d'enseignement prenant en compte la liste des Compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire, de l'OMSA et transmettre aux étudiants une culture scientifique responsable et éthique.
- h) Travailler avec les principaux décideurs afin de garantir le transport rapide et sûr des échantillons vers les Centres de Référence et autres centres de diagnostic, et permettre ainsi la détection et la caractérisation d'agents infectieux.
- i) Développer davantage les jumelages entre Organismes statutaires vétérinaires afin de promouvoir tant une sélection qualitative des praticiens qu'une éthique professionnelle.
- j) Traduire l'information pertinente dans ce domaine en plusieurs langues, notamment le chinois, le russe et l'arabe.



L'information sur les maladies au niveau mondial et la mise à jour des méthodes les plus récentes pour la prévention et le contrôle des maladies

- a) Assurer la transparence de la situation de la santé animale mondiale en veillant à ce que les Pays membres de l'OMSA honorent leurs obligations légales en matière de notification à l'OMSA des maladies listées et des maladies nouvelles et émergentes, conformément aux dispositions des chapitres 1.1.1 et 1.1.2 du Code terrestre et du Code aquatique.
- b) Améliorer les systèmes mondiaux et régionaux de suivi électronique destinés à collecter, analyser et cartographier les données zoonitaires à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Tenir à jour et développer les systèmes WAHID et WAHIS, et veiller à leur interopérabilité avec les partenaires concernés.
- c) Continuer à perfectionner la sensibilité des systèmes internationaux de notification des maladies animales en élucidant les rumeurs d'incidents importants relatifs aux maladies animales y compris les zoonoses et en partageant cette information avec d'autres organisations internationales techniques à travers le Système d'alerte précoce et de réaction rapide de l'OMSA/FAO/OMS pour les maladies animales transmissibles à l'homme (GLEWS).
- d) Entretenir un réseau mondial de Centres de référence de l'OMSA afin que tous les Pays membres de l'OMSA puissent accéder à l'expertise technique de haut niveau nécessaire à la détection et à la caractérisation rapides et fiables des agents pathogènes. À noter qu'en mai 2015, ce réseau comptait plus de 300 Centres de référence dans le monde.
- e) Soutenir les réseaux spécifiquement dédiés aux maladies, par exemple le Réseau OMSA/FAO d'expertise sur l'influenza animale (OFFLU) et le réseau dédié à la fièvre aphteuse, qui constituent une source précieuse d'informations techniques informelles et complètes permettant de donner rapidement l'alerte en cas de menaces émergentes ou ré-émergentes.
- f) Développer une synergie avec la FAO et l'OMS sur la collecte et l'analyse des données sur les maladies.



La coopération internationale et la solidarité entre pays

- a) Tenir informés les Pays membres de l'OMSA ainsi que les points focaux nationaux et les Bureaux régionaux de l'OMSA des stratégies élaborées, des activités conduites et des méthodes de contrôle sanitaire développées par l'OMSA dans le cadre de la réduction des menaces biologiques, à travers des séminaires de renforcement des compétences, la diffusion d'informations scientifiques et techniques, la formation, la fourniture de documentation, la distribution des rapports de réunion et de présentations et l'organisation de réunions régionales et internationales.
- b) Défendre la cause de la non-prolifération des armes biologiques, notamment en soutenant la Convention sur les armes biologiques ou à toxines (BTWC), le Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies (UNODA) et la Résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations unies.
- c) Développer une stratégie commune OMS-OMSA de réduction des menaces biologiques concernant les menaces zoonotiques.
- d) Collaborer étroitement avec des initiatives internationales de réduction des menaces biologiques telles que le « Global Partnership » (GP) et le « Global Health Security Agenda » (GHSA).
- e) Maintenir d'étroites relations de travail avec les points focaux d'autres organisations internationales partenaires et réseaux, notamment avec des acteurs majeurs tels que l'OMS, la FAO, la BTWC, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'UNODA, le Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 1540 (Comité UN1540), l'Organisation internationale de la police criminelle (Interpol), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la Fédération internationale des associations de biosécurité (IFBA), le GP, l'Equipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Groupe des (G7) et des 20 (G20).
- f) Formaliser la coopération avec les partenaires de premier plan dans le domaine de la réduction des menaces biologiques par le biais d'accords de coopération.
- g) Maintenir l'expertise et la prodiguer aux organisations internationales chargées d'élucider les suspicions de dissémination malveillante d'agents pathogènes d'origine animale, tel le Mécanisme du Secrétaire général des Nations Unies.
- h) Poursuivre la participation de l'OMSA au sein du Centre FAO-OMSA de gestion des crises en santé animale (CMC-AH), conçu comme un mécanisme mixte visant à déployer des missions techniques d'intervention rapide dans les pays confrontés à des crises zoonosantaires.
- i) Soutenir les laboratoires vétérinaires, notamment en recourant à des jumelages et à l'outil PVS de l'OMSA applicable aux laboratoires.
- j) Mener, conjointement avec la FAO, les actions post-éradication de la peste bovine afin de garantir la destruction complète et la séquestration idoine de tous les stocks restants de matériel contenant le virus de la peste bovine.
- k) Organiser des exercices de simulation au niveau international avec les principaux acteurs des secteurs de la sécurité et de la santé en vue d'identifier les failles et améliorer la coopération.
- l) Encourager les partenariats public-privé afin d'harmoniser les normes des secteurs privé et public.
- m) Soutenir les pays en développement par le renforcement des capacités et par le biais de programmes spécifiques.



La sensibilisation et la communication

- a) Faire valoir que les maladies de la liste de l'OMSA et les maladies émergentes affectant les animaux domestiques et sauvages constituent de graves menaces biologiques au niveau mondial et que l'existence dans le monde entier de Services vétérinaires puissants régis par une bonne gouvernance et collaborant avec leurs partenaires dans les domaines de la santé publique et de la sécurité est une condition indispensable pour réduire ces menaces.
- b) Faire en sorte que les politiques de réduction des menaces biologiques soient alignées sur des politiques globales visant à l'amélioration de la santé animale, humaine et de l'écosystème ou en soient complémentaires.
- c) Faire en sorte que la question de la réduction des menaces biologiques figure dans le programme de travail annuel tant de la Directrice générale de l'OMSA que de ses Commissions spécialisées afin d'être abordée lors des réunions régionales et mondiales et que ceux-ci inscrivent cet objectif dans leur planification stratégique.
- d) Promouvoir l'investissement en faveur des mécanismes de prévention, de détection et de contrôle des foyers épizootiques naturels, des maladies émergentes et des zoonoses, en faisant valoir que ces investissements réduisent efficacement les menaces biologiques tout en apportant de nombreux avantages indirects, et qu'ils génèrent des bénéfices plus durables que les investissements visant uniquement et spécifiquement à réduire les menaces biologiques.
- e) Faire en sorte que les normes et les recommandations de l'OMSA soient reconnues comme des références normatives mondiales offrant au secteur de la santé animale (zoonoses incluses) des orientations pour réduire les menaces pesant sur la communauté internationale du fait de la dissémination d'agents pathogènes d'origine animale, que celle-ci soit naturelle, accidentelle ou intentionnelle.
- f) Faire en sorte que la communauté internationale reconnaisse que le respect des Normes intergouvernementales de l'OMSA sur la qualité des Services vétérinaires et le Règlement sanitaire international de l'OMS représentent le fondement de la sécurité sanitaire mondiale.
- g) S'assurer que les sujets liés à la réduction des menaces biologiques soient intégrés dans les schémas d'évaluation des Services vétérinaires, les programmes d'enseignement, les programmes de renforcement des capacités des décideurs et les stratégies de communication.
- h) Défendre l'idée que le renforcement de réseaux scientifiques œuvrant pour le bien commun au niveau national, régional et mondial constitue un moyen de pérenniser l'expertise technique tout en évitant que les chercheurs contribuent au développement d'armes biologiques, en faisant la promotion d'une culture scientifique responsable et transparente.
- i) Réduire les risques biologiques associés aux laboratoires vétérinaires et aux animaleries au moyen de pratiques de biosûreté et de biosécurité efficaces.



Conférence mondiale de l'OMSA sur la réduction des menaces biologiques, Paris, 2015

En juin 2015, l'OMSA (en collaboration avec l'OMS) a réuni des représentants de haut niveau (notamment des Délégués de l'OMSA) des secteurs de la sécurité et de la santé de plus de 80 pays et d'organisations internationales, afin de mettre en commun leurs expériences et leurs solutions pour la gestion de toutes les menaces biologiques d'origine naturelle, ou provenant d'accidents de laboratoire ou encore d'actes de malveillance. Les représentants des secteurs de la sécurité et de la santé ont accepté de parler d'une seule voix sur la nécessité urgente de renforcer les systèmes de santé contre les menaces biologiques. Cette réunion se tenait en soutien de la Stratégie de l'OMSA pour la Réduction des menaces biologiques et a donné lieu à la ratification d'un certain nombre de recommandations spécifiques, lesquelles sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.woah.org/app/uploads/2021/03/f-btr-conference-final-report-7-8-2015.pdf>.

Stratégie pour la réduction des menaces biologiques

Renforcer la sécurité biologique mondiale

12, rue de Prony, 75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 18 88

F. +33 (0)1 42 67 09 87

woah@woah.org

www.woah.org



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

Réduction des menaces biologiques